

Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 6 septembre 2017 à Moustiers Sainte Marie

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Patricia BRUN : Moustiers Ste Marie ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon

Ont donné pouvoirs : Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 12 juillet 2017

2. Point d'information sur l'évolution de la procédure UNIPER

Le Président explique qu'après des échanges compliqués durant tout l'été, on s'approche d'une proposition de protocole entre les 2 Parcs, UNIPER et la Région pour acter le retrait des 2 Parcs de la procédure et la mise en place d'un partenariat entre les acteurs. Un protocole est en cours d'élaboration et sera soumis à l'approbation d'un comité syndical commun avec le Parc du Luberon qui se tiendra le 29 septembre après-midi.

3. Transition énergétique - Programme TEPCV : opportunité de financement de projets publics de rénovation énergétique (bâti et éclairage public) à partir de la vente de certificats d'économie d'énergie

A l'issue d'une présentation du dispositif et d'un rappel sur le principe des CEE, les membres du Bureau

-décident de poursuivre la démarche dans une phase 3 autour de la mobilisation des Certificats d'économie d'énergie dans le cadre bonifié de TEPCV,

-décident de faire appel à un opérateur intermédiaire de récolte des CEE et mandatent le Président du Parc pour mener à bien cet affaire (validation des critères)

-décident de lancer consécutivement un appel à projet auprès des communes et intercommunalités pour repérer de nouveaux projets entrant dans les critères validés de la phase 3 CEE,

-décident de faire jouer la solidarité entre les communes et intercommunalités en proposant la création d'un fonds commun pouvant financer l'animation et le développement des projets d'économie d'énergie dans le territoire TEPCV, sur la base d'un écrêtage à 90 % de la prise en charge des dépenses par les CEE, et ainsi :

-proposent aux élus de la CCAPV le mode d'intervention et de péréquation suivant des CEE (à soumettre au prochain comité de pilotage) :

Pour les communes CCAPV hors PNRV :

Option 1 : CCAPV et PNRV mutualisent le temps de travail du chargé de projet PNRV et les communes ou l'intercommunalité valorisent pleinement les CEE auprès de l'opérateur sur la totalité de la somme valorisée auprès de l'opérateur. Cette option nécessitera l'élaboration d'une convention

Option 2 : CCAPV et PNRV mettent en place un système de péréquation plafonnant le financement des projets à 90% et collectant au sein d'un « pot commun » tout ce qui est supérieur à 90%. Ces montants alimenteront de nouveaux projets et l'ingénierie nécessaire à leur accompagnement

Pour le cas des communes de recoupement :

- soit la CCAPV prend en charge l'ingénierie et donc pas de reversement dans le pot commun,

- soit ces communes sont traitées accompagnées comme les autres communes hors CCAPV et sont financées à la hauteur plafond de 90% de leurs projets.

- décident de valider la répartition thématique entre les territoires TEPCV Verdon et Luberon pour les communes de recoupement entre PNRV et DLVA suivant les critères suivants :

- TEPCV Luberon seront éligibles les communes DLVA/PNRV uniquement sur l'éclairage public,

- TEPCV Verdon seront éligibles les communes DLVA/PNRV uniquement sur la rénovation des bâtiments publics.

4. Dépôt marque INPI 1% Verdon

La construction du « 1 % Verdon » a avancé avec le juriste sur la partie conventionnement et a été travaillé avec l'aide de l'ARPE sur le rescrit fiscal. Un logo a également été réalisé. Les membres du Bureau approuvent le dépôt du nom et de la marque « 1% Verdon » auprès de l'INPI.

5. Contrat d'alternance sur la mise en place de la stratégie « activités motorisées »

Les membres du Bureau approuvent le recours à un contrat en alternance avec Ulysse SIAUD pour travailler sur la circulation motorisée en articulation avec le dispositif écogardes sur la saison estivale.

6. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau approuvent les opérations suivantes et leur plan de financement

▪ Inventaires citoyens de la biodiversité 2018 2019 dans le cadre de l'appel à projet national des atlas communaux de la biodiversité

Coût total HT: 53 470 € / Agence Française Biodiversité : 41 350 € / Autofinancement : 6 617 €

▪ Elaboration du partenariat du Parc avec ses villes portes : l'exemple de Draguignan » - Modification du plan de financement

Coût total TTC : 12 500 € / Région : 10 000 € / Autofinancement : 2 500 €

- Actualisation du plan de financement pour le renouvellement de la DIG

Coût total TTC : 60 000 € // Agence de l'eau (50 %) : 30 000 € / Conseil départemental 04 : 10 000 € / EDF : 5 116 € / Autofinancement partagé: 14 884 € dont : PNR Verdon : 8 967 € / Communauté d'agglomération dracénoise : 80 € / Communauté de communes Provence Verdon : 187 € / SIVU d'entretien des berges du Verdon : 4 656 € / Commune de Andon : 245 € / Commune de Séranon : 285 € / Commune de Valderoure : 464 €

- Actualisation du plan de financement pour le poste de chargé de projet organisation GEMAPI

Coût total TTC : 38 419 € / Agence de l'eau : 22 781 € / Autofinancement partagé : 15 638 € dont : PNR Verdon : 307 € / Communauté d'agglomération dracénoise : 1 158 € / Durance Luberon Verdon Agglomération : 2 869 € / Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon : 2 657 € / Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon : 6 397 € / Communauté de communes Provence Verdon : 886 € / Provence Alpes Agglomération : 824 € / Communauté d'agglomération du pays de Grasse : 540 €

- Actualisation du plan de financement de l'étude « diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron - nouvelle programmation pluriannuelle 2017 – 2021 »

Coût total TTC : 39 900 € / Agence de l'eau : 19 950 € / Région : 9 043 € / PNR Verdon : 7 980 € / Autofinancement : 2 927 € dont : Com. agglomération dracénoise: 975.68 € / Com. communes lacs et gorges du Verdon: 1219.60 € / Commune de Valderoure: 243.92 € / Commune d'Andon: 243.92 € / Commune de Séranon: 243.92 €

7. Conventions de mise à disposition de matériels de visio-conférence

Les membres du Bureau approuvent la modification de la délibération du 13 septembre 2016 de manière à tenir compte de l'évolution des intercommunalités intervenue entre temps et autorisent le Président à signer les conventions avec les nouvelles intercommunalités qui suivent :

C. C. Lacs et gorges du Verdon → C. C. Lacs et Gorges du Verdon
 C. C. Artuby Verdon → C. C. Lacs et Gorges du Verdon
 C. C. Moyen Verdon → C. C. Alpes Provence Verdon
 C. C. Provence Verdon → Commune de St Julien le Montagnier et C. C. Provence Verdon

8. Tarifs de vente régie

Les membres du Bureau valident la vente des produits aux tarifs suivants : **Courrier scientifique « Draguignan-Verdon, liens d'histoires, liens de cœur »** → 5 € l'unité / 45 € le lot de 10 / **Tee-shirts** → 15 € pour les modèles adulte / 12 € pour le modèle enfant / **Autocollants** → 1,50 € l'unité / 10 € le lot de 10 / **Carte randonnée** (par lot de 20) → 60 € le lot.

9. Convention avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention avec la Fédération des Parcs pour l'animation du groupe « loup » interPNR et qui prévoit la prise en charge par la Fédération des parcs de 15 jours de mise à disposition du temps de travail d'Elsa Barrandon pour un montant forfaitaire de 2000 € + frais de déplacement.

10. Convention de gestion cynégétique sur le Domaine de Valx-Félines

Les membres du Bureau approuvent la convention de gestion cynégétique sur le domaine de Valx Félines avec M. Nicolas LIONS et autorisent le Président à la signer.

11. Adhésion et convention avec le Réseau Régional des Espaces Naturels PACA – année 2017

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement d'adhésion du Parc du Verdon au Réseau Régional des Espaces Naturels PACA pour un coût d'adhésion de 1000 €, faisant l'objet d'une convention de partenariat.

12. Actualisation des tarifs journaliers de l'équipe

Les membres du Bureau actualisent le coût d'ingénierie des agents du Parc lorsque ceux-ci sont mis à disposition dans le cadre de certains projets partenariaux tel que suit :

	Direction	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Salaire + frais de structure (1 journée)	350 €	300 €	250 €	200 €
Salaire + frais de structure (1/2 journée)	175 €	150 €	125 €	100 €
Forfait déplacement sur territoire Parc	30 €	30 €	30 €	30 €
Déplacement hors territoire Parc	Indemnités kilométriques + forfait repas sur la base des tarifs applicables à la fonction publique			

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie, le 13 septembre 2017

Le Président,
Bernard CLAP

